

COMMUNIQUE DE PRESSE

Auteurs :

ANDRE POCHON

ASSOCIATION BAIE DE DOUARNENEZ ENVIRONNEMENT

ASSOCIATION HALTE AUX MAREES VERTES

EAU & RIVIERES DE BRETAGNE

RESEAU COHERENCE

ASSOCIATION SAUVEGARDE DU TREGOR

UNION DU PENTHIEVRE ET DE L'EMERAUDE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE LITTORAL

ASSOCIATION VIVARMOR NATURE

ALGUES VERTES : LES ASSOCIATIONS REAGISSENT A LA CONDAMNATION DE L'ETAT

Le Tribunal Administratif, lors de l'audience du 28 janvier 2018, a condamné l'Etat à effectuer un versement de 551 509,92 €uros à la Communauté Saint-Brieuc Armor Agglomération, en raison de sa carence dans la prévention et la lutte contre les algues vertes.

Bien que cette somme soit désormais à la charge de l'Etat au lieu de l'agglomération de Saint-Brieuc, cela ne change rien pour les citoyens contribuables que nous sommes.

Cependant, nos associations se réjouissent de ce jugement qui confirme l'incohérence et l'insuffisance des mesures mises en œuvre par l'Etat français depuis des décennies pour lutter contre les nitrates dans l'eau résultant de l'activité agricole intensive sur les bassins versants. Ceci alors que les scientifiques ont démontré depuis 30 ans que les nitrates se déversant en mer étaient la cause de la prolifération des algues vertes.

Ainsi est confirmée la nécessité de prendre des mesures beaucoup plus fortes pour y remédier.

Les cinq programmes d'action mis en place et dont le premier recouvrait la période 1997- 2001 n'ayant pas donné de résultats significatifs en terme de réduction des marées vertes, **le 6^{ème} plan devrait mettre en œuvre une véritable révolution dans le modèle de développement agricole breton lancé dans les années 70.**

Les bassins versants doivent être des lieux d'expérimentation d'un nouveau modèle économique global de territoire avec cet objectif environnemental de lutte contre les algues vertes, réunissant les pouvoirs publics, les agriculteurs, les coopératives, les distributeurs, les associations et les consommateurs.

TROIS CHANGEMENTS SONT ESSENTIELS :

1°) il faut sortir du modèle de production porcine sur lisier : seules les porcheries sur litière devraient être désormais autorisées par l'Etat.

Le lisier est l'une des causes importantes des nitrates dans l'eau parce que son azote est à 70 % minérale et donc rapidement lessivée, alors que l'azote du compost des porcheries sur litière est organique et donc retenue dans le sol. L'azote organique contribue ainsi à augmenter le taux d'humus base de la fertilité des sols et du rendement. De plus le carbone stocké dans l'humus est en moins dans l'atmosphère ce qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.

L'avenir de la production est dans des **élevages de porcs autonomes sur litière**, assurant le revenu de l'éleveur tout en préservant l'environnement.

2°) il faut sortir du système fourrager des bovins à base de maïs fourrage. Avec 50 % de terres cultivées en maïs fourrage comme c'est le cas en Bretagne, le nitrate dans l'eau est inéluctable : la récolte du maïs se faisant fin octobre-novembre, il est trop tard pour semer derrière cette récolte une culture intermédiaire pour pomper les nitrates présents dans le sol.

La culture du maïs en Bretagne est donc l'une des causes principales des nitrates dans l'eau. Seule sa diminution, ou mieux, sa suppression permettra de retrouver une eau avec peu de nitrates.

La prime PAC sur les surfaces en maïs fourrage devrait être reportée sur les surfaces en culture et prairies. Une vaste campagne de vulgarisation auprès des éleveurs par les services de l'Etat, les chambres d'agriculture, les coopératives, les syndicats agricoles devrait être entreprise. **Un système fourrager basé sur l'herbe** est beaucoup moins coûteux que celui basé sur le maïs fourrage.

3°) Il faut que le 6^{ème} programme d'actions Nitrate **limite à 140 kg d'azote par hectare** les épandages sur les terres des bassins versants des baies envahies par les algues vertes. En effet cette mesure réglementaire a fait ses preuves d'efficacité sur les bassins versants en contentieux pour le dépassement de nitrate dans l'eau pompée au niveau des captages d'eau potable. Les taux de nitrate y ont baissé très rapidement. Et c'est la mesure la moins coûteuse pour le contribuable, qui est lassé de devoir payer depuis des décennies des actions de bassins versants qui ont peu d'effet sur les algues vertes.